



Conseil départemental de la Manche
17 janvier 2022 à 17 H 15
Présentation des candidatures FIR

- Le Mesnil Aubert



Les 5 orientations de la politique territoriale

- ① Un contrat de territoire avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- ② Un partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- ③ Un soutien aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- ④ Des modalités techniques et financières adaptées.
- ⑤ Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

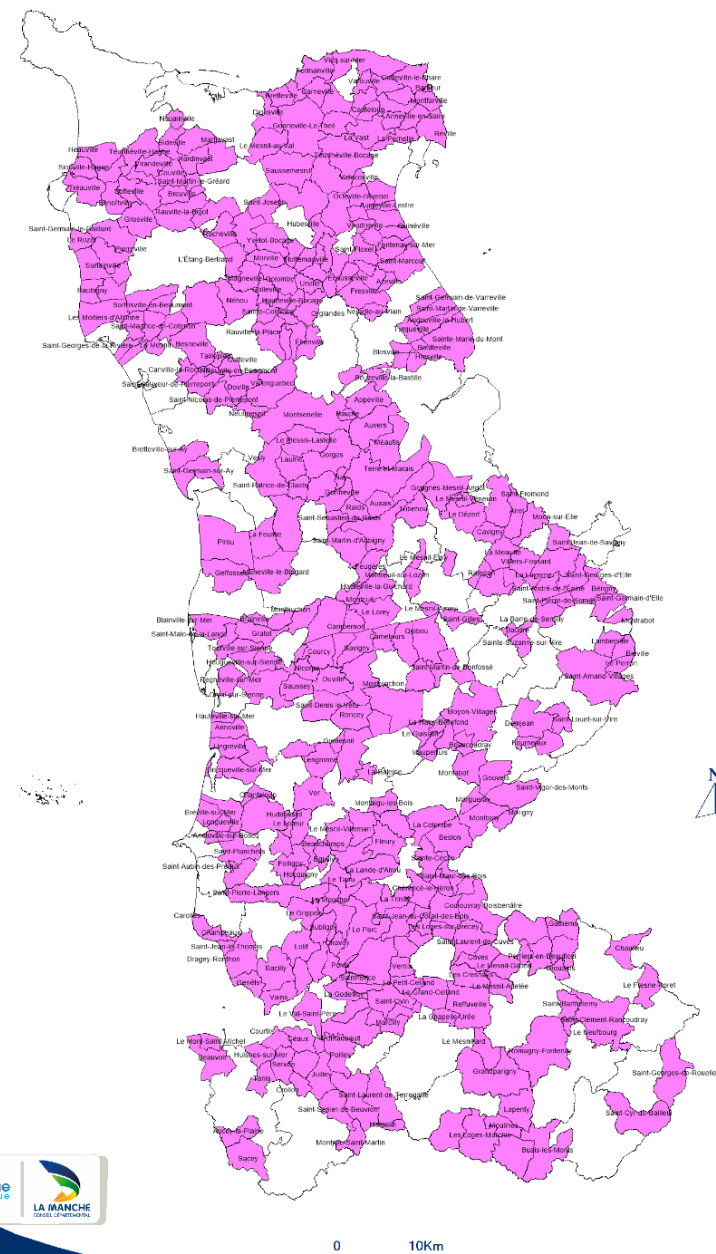
Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes concernées parmi les 446 communes que compte la Manche.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural

Administration et Territoires - Département de la Manche





Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles. (Limitation à deux candidatures consécutives, pendant la mandature du conseil départemental 2021-2028)
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau ».**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par commune éligible à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1 200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

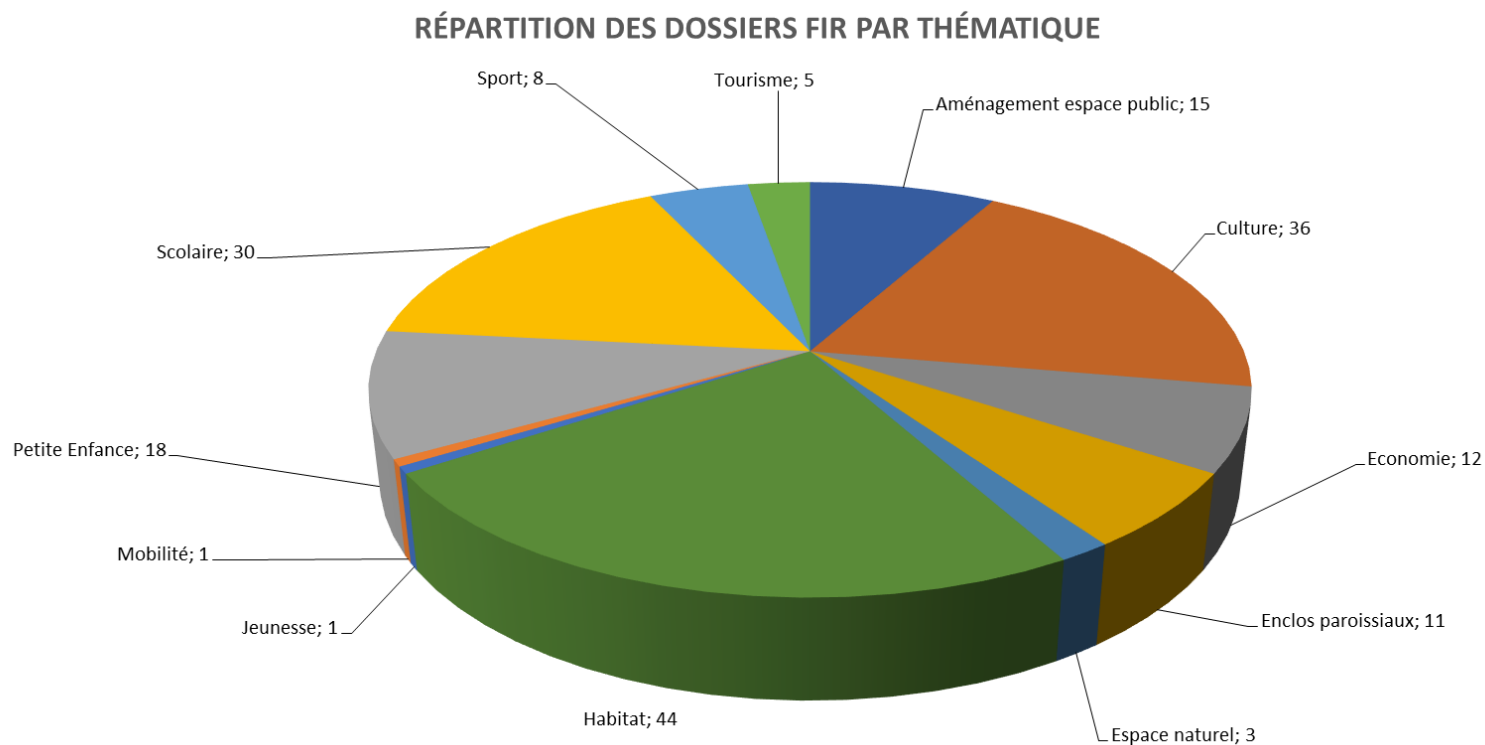


Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aire de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR (2017 / à décembre 2021)

- 152 communes ont un FIR validé au stade de la candidature (dont 11 FIR 2)
- 184 projets sur l'ensemble du Département dont 119 individualisés
- 45,6 millions d'euros d'investissements
- 9,7 millions d'euros d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 6,3 millions d'euros votés (127 dossiers) pour 4,47 M d'euros versés





Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité, (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

LE MESNIL-AUBERT

- 1) Rénovation de la salle de convivialité
- 2) Rénovation du logement locatif



Communauté de communes
Granville terre et mer



- 1) Rénovation de la salle de convivialité
- 2) Rénovation du logement locatif

Population DGF : 212 habitants
EPCI : Communauté de communes
 de Granville terre et mer
Canton : Bréhal

Communauté de communes Granville Terre et Mer



LE MESNIL-AUBERT

1) Rénovation de la salle de convivialité

Contexte

Plus proche géographiquement de Coutances que de Granville, Le Mesnil-Aubert est une commune rurale paisible qui cache les trésors insoupçonnés de son patrimoine remarquable, en particulier son église Saint-Pierre et ses peintures murales du Moyen-Age, l'if est notamment classé au niveau départemental...

La commune compte un peu plus de 200 habitants dont plusieurs familles suite à la réalisation d'un lotissement.

La commune possède un patrimoine bâti important nécessitant des travaux de rénovation.

Projet n° 1 Rénovation de la salle de convivialité

Descriptif du projet

Le projet envisagé consiste à faire des travaux en vue de l'amélioration des performances énergétiques, prévoyant l'isolation phonique et énergétique intérieure (plafond et périphérie, les fenêtres ayant déjà été changées), la réfection des joints extérieurs, ainsi que des travaux de peinture.

Calendrier de l'opération

Candidature validée en CP du 19 novembre 2021

Autorisation de commencement de travaux en date du 4 octobre 2021

Début des travaux : 1^{er} trimestre 2022

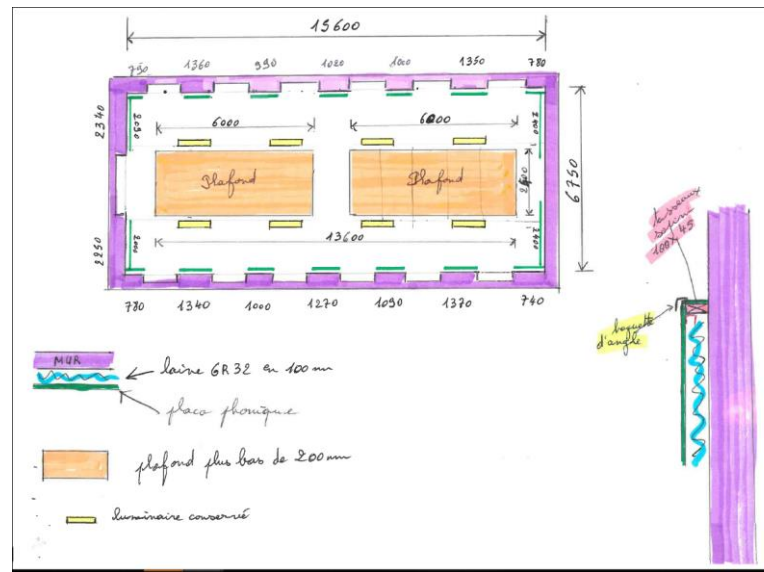
Montant estimatif du projet

Coût global du projet : 39 583 € HT

Dépenses éligibles : 31 666 € HT

LE MESNIL-AUBERT

1) Rénovation de la salle de convivialité





LE MESNIL-AUBERT

2) Rénovation du logement locatif

Projet n° 2 Rénovation du logement locatif au-dessus de la mairie

Descriptif du projet

Le projet envisagé consiste à faire des travaux en vue de l'amélioration de la performance énergétique, prévoyant l'isolation extérieure du pignon ouest, l'isolation intérieure des combles, de la salle de bain et du cellier, la mise aux normes électriques et la rénovation complète de la salle de bain et de la cuisine. Il est prévu également la réfection des sols et des peintures.

Calendrier de l'opération

Candidature validée en CP du 19 novembre 2021

Autorisation de commencement de travaux en date du 4 octobre 2021

Début des travaux : 1^{er} trimestre 2022

Montant estimatif du projet

Coût global du projet : 62 974 € TTC

Dépenses éligibles : 50 379 € TTC

LE MESNIL-AUBERT

- 1) Rénovation de la salle de convivialité
- 2) Rénovation du logement locatif





LE MESNIL-AUBERT

- 1) Rénovation de la salle de convivialité
- 2) Rénovation du logement locatif

Projets qui répondent aux dispositifs du FIR en matière d'équipement culturel et d'habitat

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

50 000 € (sur la base d'une population DGF de 212 habitants – enveloppe plafond)

SOLICITATION FINANCIÈRE

Projet 1 :

40% du montant des dépenses éligibles dans la limite de l'enveloppe disponible pour le projet de rénovation de la salle de convivialité (sur 80% du montant estimatif en raison de la déduction forfaitaire de recettes à hauteur de 20%)

Projet 2 :

40% du montant TTC des dépenses éligibles dans la limite de l'enveloppe disponible pour le projet logement

(sur 80% du montant estimatif en raison de la déduction forfaitaire de recettes à hauteur de 20%)

SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 19 novembre 2021

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres



LE MESNIL-AUBERT

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Catherine SIMON

Maire du Mesnil-Aubert

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Valérie COUPEL-BEAUFILS

Conseillère départementale du canton
de Bréhal

Alain NAVARRET

Conseiller départemental du canton
de Bréhal